

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
1 39 08

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Subventions aux associations environnement, développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21 - 7ème répartition 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 54 du 24 juillet 2020, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et Agenda 21. Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette septième répartition des crédits de subvention 2020, il est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 39 800 €, selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport : 39 800 € en fonctionnement pour l'attribution à trois associations de trois subventions dont deux pour des projets spécifiques.

Premier projet spécifique :

L'AVEM, Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile, a pour objet la promotion du véhicule électrique dans toutes ses composantes auprès de collectivités locales, des entreprises et des particuliers.

Sa dimension nationale, couplée à son fort ancrage local, lui permettent de fédérer près de 160 adhérents, professionnels et particuliers.

Le succès du dispositif départemental d'aide pour les particuliers à l'acquisition d'un véhicule électrique a conduit l'AVEM à proposer au Département de réaliser une étude pour mesurer l'impact de cette mesure.

Cette étude consistera à :

- évaluer l'impact de l'aide financière mise en place par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
- affiner le profil des bénéficiaires,
- recueillir l'avis des bénéficiaires sur l'usage du véhicule électrique.

Cette étude permettra également d'observer l'évolution des immatriculations de véhicules électriques dans notre département, dans les autres départements de la Région PACA, mais aussi dans les grandes métropoles françaises. Ainsi, il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 4 800 € à cette association.

Deuxième projet spécifique :

L'objet du projet mené par le Bureau des Guides du GR2013 a pour but la redécouverte des richesses de l'étang de Berre à travers une exploration poétique et scientifique proposant différents rendez-vous de valorisation de son littoral.

Fortement touché en 2018 par un bloom phytoplanctonique (en raison d'apports d'eau douce importants, de fortes chaleurs et d'absence de vent durant l'été) qui a entraîné une des plus graves périodes d'anoxie qu'ait connu l'étang de Berre, celui-ci a révélé une fois de plus la fragilité de son système lagunaire particulièrement complexe soumis à de multiples facteurs (anthropisme, changement climatique, pollutions, érosion de la biodiversité...).

Ce projet à entrée environnementale propose, via plusieurs dates d'exploration itinérantes, des sorties en bateau depuis Marseille jusqu'aux rives de l'étang en passant par le chenal de Caronte en partenariat avec l'équipage du bateau-expédition TARA, et des marches sur le GR2013 à la découverte de cet écosystème en associant artistes, scientifiques et habitants du pourtour de l'étang.

Le budget prévisionnel de 65 010 € prévoit un cofinancement du Département (30 000 €), de la Région (12 000 €), de la DRAC (8 035 €) et un autofinancement (14 975 €). Ainsi, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 30 000 € à cette association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL